

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 7.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	11.1. au-dessus de 0.	65 deg.	27 pou. 7 ig.		
Midi....	11.1. au-dessus de 0.	60 deg.	27 pou. 0 ligu.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
0 h. m.	0 h. m. 27.	0 h. m.	Pleine lune.	25.	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 7 août 1839.

RÉFORME ÉLECTORALE. — RÉSOLUTIONS DES PATRIOTES LYONNAIS.

Une réunion nombreuse de patriotes a eu lieu hier soir dans les bureaux du *Censeur*. On s'est occupé de la question de la réforme électorale. Après une courte discussion préliminaire, l'assemblée a décidé :

1^o Qu'elle regardait les résolutions prises par la réunion Barrot comme insuffisantes et sans intérêt pour le pays ;

2^o Qu'il y avait lieu de persévérer dans les principes posés dans la pétition lyonnaise du mois d'octobre 1838 ; qu'en conséquence on écrirait à M. Garnier-Pagès pour l'engager à la défendre dans toute son intégrité, ainsi qu'il en a reçu le mandat précédemment.

3^o Une commission de cinq membres a été chargée de rédiger le projet de lettre qui sera envoyée au député radical.

La réunion s'est ajournée à vendredi.

QUESTION D'ORIENT. — ÉGYPTÉ.

Nous avons parlé il y a quelque temps de la décrépitude de l'empire ottoman, de ses vices organiques, de sa chute inévitable, et si notre opinion avait eu besoin d'une preuve, les événements qui se sont succédé depuis seraient venus rendre témoignage de la justesse de nos prévisions. La supériorité morale et matérielle du peuple, gouverné par Mehemet-Ali, dressé à la victoire par Ibrahim, ne peut plus être contestée maintenant. Il est devenu clair que chez ce peuple un nouveau progrès s'est manifesté ; qu'une régénération intime, profonde, s'est révélée ; que des forces jeunes mais vivaces, récentes mais exubérantes d'avenir, ont été mises au jour.

La race turque, au contraire, n'a pu, malgré la volonté, malgré l'énergie de ce souverain novateur qui a taché de vin les pages du Koran, infuser dans ses veines une vie nouvelle ; elle n'a pu se rajeunir, et comme le vieux Pélidas, on l'a égoignée en voulant lui rendre sa jeunesse. C'en est fait ; son rôle est joué, et son cadavre est destiné à servir de contrepoids inerte dans l'équilibre diplomatique de l'Europe. En Egypte, chaque réforme était une assimilation des idées et des faits de la civilisation occidentale ; en Turquie, la réforme n'a jamais pu être autre chose qu'une parodie.

La France peut s'attribuer une portion de la gloire qui illumine le berceau de la race arabe, car elle a travaillé à sa régénération par ses soldats, par ses savants, par ses industriels. Notre patrie est comme le Nil ; partout où elle déborde elle féconde les nations. Maintenant la race arabe a secoué le joug ; elle a réuni ses éléments épars en Egypte, en Arabie, en Syrie. Son indépendance doit être reconnue ; sa nationalité est devenue une chose sainte, et nul n'a le droit de comprimer son essor. Son existence est juste, elle est légitime, elle est politiquement possible ; il faut qu'elle soit désormais garantie. Cet tenecessité ne tardera pas à être reconnue par tout le monde.

UNE ERREUR.

I.

Henri monta rapidement l'escalier, et secouant les boucles blondes qui encadraient sa gracieuse figure d'enfant, il ouvrit bravement la porte qui était devant lui, et d'un bond se trouva au milieu du cabinet de son ami. Mais là il s'arrêta, immobile et comme terrifié, car il vit, assise à quelques pas de M. de Cérans, une femme d'une rare beauté, dont le noble et ravissant visage était inondé de larmes. A l'aspect d'Henri, cette femme avait poussé un cri étouffé ; elle avait fait un mouvement pour se lever, mais un regard de M. de Cérans l'avait arrêtée, et elle était retombée sur son siège en cachant sa figure dans ses mains. Henri contemplait cette scène muette, et une étrange émotion s'était emparée de lui. Cette femme, qu'il avait pour la première fois, lui inspirait un intérêt dont il ne pouvait se rendre compte ; la pâleur de l'étrangère, que faisait encore ressortir le noir brillant de ses cheveux, son attitude pleine de douleur, tout se réunissait pour éveiller profondément l'âme de Henri ; son regard se tourna avec une inquiète curiosité sur M. de Cérans, mais celui-ci détournait les yeux, et d'une voix émue :

— Henri, lui dit-il, pourquoi êtes-vous entré chez moi sans ma permission ?

— Mon ami, balbutia l'enfant, vous ne me l'avez jamais dé-

— Monsieur... dit l'étrangère d'un ton plaintif et suppliant, en s'adressant à M. de Cérans.

— Madame... je vous le défends !

Et par un mouvement rapide, il s'était élancé vers elle, avait saisi sa main, et, les traits altérés par la crainte, l'œil fixé sur l'infortunée qui pleurait, il semblait redouter les mots qu'elle allait prononcer.

— Je l'aurais dit, dit-elle d'une voix basse et étouffée.

— Mais, madame, continua-t-il en se remettant de son émotion, une explication est impossible aujourd'hui ; je vous prie de m'en parler d'une heure.

— Depuis dix ans, monsieur, reprit l'étrangère avec amertume, je vous demande vainement cette entrevue, et vous êtes resté sourd à mes prières ; vous m'avez défendu d'approcher de votre demeure. J'ai cru à force de soumission obtenir grâce... mais rien n'a été ; vous êtes resté inflexible... Aujourd'hui, monsieur, je ne vous implore plus, j'exige que vous m'en-

Aussi, nous craignons peu pour l'Egypte la haine du divan, le ressentiment du gouvernement anglais, le dévouement de la Russie à l'intégrité du territoire ottoman, la politique équivoque et vacillante de la France. Elle n'a de dangers sérieux à redouter que ceux qui pourraient naître de ses propres excès. Elle pourrait être vaincue, anéantie pour long-temps si elle voulait devenir conquérante, si, ne se contentant pas d'une indépendance glorieusement acquise, elle voulait remplacer la puissance turque en Europe, si, trouvant le Caire trop petit pour sa capitale, elle voulait aller trôner à Constantinople. Mais nous savons Mehemet-Ali trop habile, trop sage, trop vieux pour lâcher sa proie en courant après l'ombre. D'ailleurs, il craint l'intervention de la Russie, et, pour l'éviter, il vient d'ordonner à Ibrahim de reprendre ses cantonnements en deçà de l'Euphrate. Il compte sur l'avenir sans doute pour étendre ses limites de l'Euphrate jusqu'au Tigre. Pour le moment, la flotte ottomane, qui est entrée à pleines voiles, sous pavillon égyptien, dans le port d'Alexandrie, lui a donné un gage dont la restitution ne se fera qu'en échange de quelque nouvelle concession de la Porte.

Ainsi, nous espérons que Mehemet-Ali verra son indépendance reconnue, sa possession de la Syrie légitimée, et l'hérédité du pouvoir dans sa famille consacrée par le droit politique européen. Et, certes, son peuple et lui n'auront pas seulement gagné leur liberté et leur puissance, mais ils les auront méritées. Si donc l'Europe, qui est appelée à donner sa sanction aux faits qui viennent de constituer le nouvel empire arabe, cédant à je ne sais quelles influences, quels préjugés ou quelles habitudes de n'employer que de petits diplomates pour ne faire que de petits états, refusait d'admettre au nombre des puissances complètement indépendantes l'Egypte victorieuse, il serait du devoir de la France de reconnaître sans hésitation le plein et entier pouvoir de Mehemet-Ali sur l'Arabie que lui seul peut civiliser, et sur la Syrie qui est indispensable, stratégiquement, à l'existence de son nouveau royaume.

Et si l'on nous demande pourquoi toutes nos affections s'épanchent ainsi sur la terre d'Egypte, et pourquoi nous nous montrons si empressés de saluer le soleil levant, nous répondrons que nous ne savons pas de pays au monde où, pendant le dix-neuvième siècle, tant et de si grands changements aient été accomplis pour l'amélioration d'un peuple, pas de pays où la terre ait reçu tant de sueurs et se soit rajeunie par tant de cultures nouvelles, où de plus grands travaux aient été entrepris par l'autorité pour le bien de tous, où, en un mot, la civilisation ait tant fait reculer la barbarie, où la culture ait tant fait reculer le sable du désert.

Et que l'on ne croie pas que la France soit sans intérêt politique à protéger l'Egypte. C'est moins, en effet, à la Turquie et à sa dévorante administration qu'elle la soutient, qu'à son monopole égoïste de l'Angleterre. Celle-ci en ferait une communication entre la métropole et ses colonies, entre l'Orient et l'Occident ; mais elle s'en réserverait l'usage exclusif.

— Non pas maintenant, madame, dit lentement M. de Cérans, en jetant un regard sur Henri... J'aurai l'honneur de vous écrire pour vous fixer un rendez-vous... Vous pouvez être sûre que je tiendrai ma parole, quoique je ne comprenne pas l'utilité de cet entretien.

L'étrangère, bien persuadée qu'elle n'obtiendrait rien de plus, se leva et fit quelques pas pour sortir. Au moment de passer devant Henri, elle baissa son voile, pressa sa marche et s'éloigna précipitamment.

II.

— Que demandait-elle donc, mon ami ? dit Henri d'une voix caressante, en s'approchant de M. de Cérans qui était tombé dans une méditation profonde.

Ce dernier tressaillit au son de voix de l'enfant.

— Cette femme, Henri... oh ! elle me demandait quelque chose au-dessus de mes forces ! Après m'avoir tout enlevé, elle voulait me ravir mon dernier bonheur !... Ne m'en parlez jamais, enfant.

— Elle vous a donc fait bien du mal, mon ami, et vous avez été bien cruel, vous d'ordinaire si bon !... Votre regard était sévère, votre voix brève et dure... Et pourtant elle est belle, mon ami... bien belle ! son regard est si doux !...

— Tais-toi, enfant ! tais-toi !...

Un sourire amer passa sur les lèvres de M. de Cérans.

— Henri, ajouta-t-il, laisse-moi seul ; et surtout efface de ton souvenir la scène qui vient de se passer... Oublie, s'il se peut, cette femme !... je donnerais bien des années de ma vie pour l'oublier aussi.

Henri sortit ; mais loin d'aller, comme à l'ordinaire, courir dans le parc, il fut s'enfermer dans sa chambre. Il pensa à l'inconnue et se rompit la tête pour trouver la clé d'un grand nombre de mystères restés pour lui sous un voile épais.

III.

M. de Cérans pouvait avoir quarante-deux ans, et depuis longtemps son existence retirée et presque mystérieuse semblait au moins étrange à ses anciens amis. Voici ce que l'on racontait de lui.

A vingt ans, Octave de Cérans avait été l'un des jeunes hommes les plus brillants et les plus recherchés de Paris. A cette époque, il avait un frère, Henri de Cérans, et la tendre affection qui les unissait était admirée dans le monde, et faisait l'éloge des deux jeunes gens. A cette époque aussi, l'amour d'Octave pour Mlle Eugénie de Bénéville, riche héritière, de noble maison, avait été connu de tous ses amis ; mais les vœux

C'est une puissance neutre, ayant besoin pour s'enrichir du transit de toutes les nations, qui doit être maîtresse de l'isthme de Suez, et non la Compagnie des Indes, qui ouvrirait cette voie à son commerce et qui la fermerait à celui des autres peuples. Les projets de l'Angleterre sur l'isthme de Suez ne sont ni douteux ni récents, et voici une déclaration de la Porte, que nous nous faisons un plaisir de citer, parce qu'elle indique à quel degré les Anglais possèdent cet esprit de suite et cette patiente ténacité qui manquent à notre caractère :

« Dernièrement aussi, encouragés par les beys, des gens de la même nation (l'Angleterre) se sont glissés en Egypte, et il est à croire que quand ils auront levé des cartes du pays, ils reviendront pour en faire la conquête. Afin de prévenir ces desseins dangereux, sur la première nouvelle de ces opérations, nous avons enjoint à leurs ambassadeurs d'écrire à leur cour, afin qu'elle ait à défendre aux Anglais de fréquenter le port de Suez. Elle a accordé cette demande ; et, en conséquence, si quelque bâtiment anglais ose y jeter l'ancre, sa cargaison sera confisquée, toutes les personnes à bord seront emprisonnées, jusqu'à ce que nous ayons fait connaître notre bon plaisir. »

Cette déclaration date de 1774.

Maintenant nous avons encore un intérêt de prépondérance sur la Méditerranée qui nous oblige de surveiller autant que possible les démonstrations de notre rivale sur cette mer. Et si l'on veut juger des exigences de cet intérêt, on n'a qu'à se rappeler les efforts faits par l'Angleterre jusqu'à ce jour pour nous empêcher de nous établir sur cet élément, et pour y prendre elle-même les positions les plus avantageuses. Voici un résumé très-incomplet de ses entreprises.

Elle s'empara de Gibraltar pendant la guerre de la succession ; mais il lui fallait plus que cela, elle occupa Port-Mahon. (Ce port est devenu indispensable à la France depuis qu'elle possède Alger, et son acquisition lui coûtera certainement un jour une guerre maritime avec l'Angleterre.) Lorsque les Français reprirent Mahon, cette perte fut si douloureuse à Londres, que l'amiral Byng, qui commandait la flotte anglaise, fut condamné à mort et exécuté. L'Angleterre a fait tout ce qu'elle pouvait faire pour nous empêcher d'occuper la Corse. C'est elle qui a le plus contribué à notre retour d'Egypte, où elle a voulu nous succéder, et qu'elle a quittée honteusement, après avoir marqué son passage par l'inondation d'une quarantaine de villages. Plus tard, elle nous a remplacés à Malte et dans les îles Ioniennes. Sous la restauration, elle s'est opposée même à notre innocente expédition de Morée, tant elle est ombrageuse quand elle rencontre un vaisseau français. C'est malgré elle que nous sommes allés à Alger ; c'est malgré elle que nous y restons. Maintenant elle trouve Malte trop petite, et elle rêve le protectorat de la Sicile ; elle travaillait, il y a peu de jours, à s'approprier quelque position nouvelle sur les côtes d'Egypte ou de Syrie. Certes, voilà une politique aussi habile que constante ; elle est surtout parfaitement claire, et ce qui nous étonne, c'est

du jeune homme avaient été repoussés par la famille d'Eugénie, qui se trouvait liée par des engagements antérieurs. Lorsqu'un plus heureux devint l'époux de Mlle de Bénéville, le désespoir d'Octave fut profond ; il ne parlait de rien moins que de se brûler la cervelle. Henri l'entraîna loin de cette qu'il regretta, et, retirés dans une terre délicieuse qu'ils possédaient près de Paris, les deux frères pleurèrent ensemble.

Mais il n'est pas d'éternelles douleurs ; Octave, las de solitude et de regrets inutiles, revint à Paris, n'ayant conservé de sa malheureuse passion qu'une douce mélancolie. Là, le bonheur l'attendait. Un ange qui portait aussi le nom d'Eugénie vint fermer une blessure encore saignante ; sa voix douce et harmonieuse laissa tomber ces paroles consolantes que les femmes seules savent prononcer. Octave crut s'être égaré dans un premier amour, et Eugénie Détanges, moins noble et moins riche qu'Eugénie de Bénéville, inspira une passion plus profonde et plus durable.

Un an après la plus heureuse des unions, le bonheur d'Octave était complet. Tout faisait espérer qu'un enfant allait venir encore resserrer les liens qui l'enchaînaient à sa belle compagne, lorsque tout-à-coup une maladie de langue menaça les jours de son frère chéri. Les médecins, après de longues et inutiles consultations, ne pouvant rien comprendre au mal qui l'entraînait vers la tombe, lui ordonnèrent d'aller respirer l'air de la campagne, innocent remède dont les docteurs se servent souvent pour se débarrasser de leurs malades. La campagne et les eaux sont le dernier mot de la médecine. Octave ne voulut pas quitter son frère ; il l'emmena dans sa terre, et laissa Eugénie un peu souffrante auprès de sa mère.

Mais les conseils de l'art et les soins de l'amitié furent sans résultat, et, après un mois de souffrances et d'un délire continu, Henri expira dans les bras de son frère.

La nuit de sa mort, Octave était resté seul avec le mourant. On remarquait que, depuis huit jours, il éloignait tous les étrangers du chevet du malade, et son désespoir était si grand que pas un mot ne le trahissait, pas une larme ne mouillait ses yeux ; mais il était d'une effrayante pâleur.

Lorsqu'Henri eut fermé les yeux, Octave, à la grande surprise de tous, prit à peine le temps de donner des ordres pour la sépulture de son frère, et partit pour Paris. On se perdit en conjectures ; une telle indifférence, après une si longue et une si constante amitié, était inexplicable.

Depuis cette époque, un voile mystérieux enveloppa la vie d'Octave. Deux ou trois jours après son retour à Paris, il était

d'entendre le *Journal des Débats* demander des explications sur les projets de l'Angleterre. Nous ne voyons pas ce que ces explications pourraient nous apprendre de nouveau.

Sur la triple présentation du conseil municipal, de la chambre de commerce, et de M. le préfet, M. le ministre de l'instruction publique a rendu, le 8 juillet dernier, un arrêté portant nomination de M. Ozanam, docteur en droit, à la chaire de droit commercial nouvellement créée à Lyon.

On lit dans le *Journal du Commerce* :

Nous racontions, dimanche, l'arrestation de deux individus qui, ayant trouvé pour 4,750 f. en billets de banque, en avaient fait leur profit et fuyaient pour se soustraire aux recherches des propriétaires de ces valeurs.

Nous avons aujourd'hui à rendre compte d'un fait qui contraste singulièrement avec celui-là, et d'où ressort une preuve de probité, de droiture et de désintéressement, dont les exemples sont malheureusement trop rares.

Avant-hier lundi, M. G..., caissier d'un marchand de fer du quartier de Bellecour, en passant dans une rue, vers trois heures après midi, aperçoit sur le pavé un petit portefeuille, le ramasse, l'ouvre et voit qu'il renferme pour environ 6,000 f. de billets de banque. Aussitôt, après avoir raconté l'événement à tous les habitués du café de l'Univers, en les invitant à donner son nom et son adresse aux personnes qui pourraient connaître celle à qui appartient le portefeuille, M. G... court chez un crieur public et fait immédiatement proclamer par la ville la trouvaille qu'il a faite, de telle sorte qu'avant la fin de la journée les billets de banque étaient retournés entre les mains de leur légitime propriétaire.

Rapporter de pareils traits, c'est en faire suffisamment l'éloge.

Il y a un mois environ, les marchands de blé annonçaient que les récoltes du Midi étaient mauvaises, que l'extrême sécheresse les avait gravement compromises; ils exagéraient en même temps les désastres causés par les orages dans les départements du Nord, et par cette tactique, ils firent hausser les prix des blés. Les moissons du Dauphiné et de la Bresse furent aussi l'objet de leurs critiques; ils prétendirent que les grains étaient chétifs et maigres, produisant beaucoup de son et peu de farine. Eh bien! tous les avis du Midi donnent un démenti à ces bruits. Les prix y sont moins élevés que dans nos contrées, et déjà des convois de farine se dirigent sur Lyon par la voie du Rhône.

Le dernier marché de la Guillotière était très-bien approvisionné; les prix ont fléchi; il est prouvé aujourd'hui pour les marchands que la qualité des récoltes est bonne et supérieure à celle de l'année dernière.

Les avis de Châlons, de la Bourgogne et de Gray sont aussi fort satisfaisants, et annoncent de bons blés. (Communiqué.)

On nous écrit ce qui suit :

M. le curé de Res... (Ain) tient toujours rigueur à la révolution de 1830. En vertu d'un arrêté de M. le préfet, il se trouvait dans l'obligation de célébrer un service funèbre en l'honneur des citoyens morts en juillet. Le jour de la cérémonie fut convenu entre lui et M. le maire.

Ce jour-là une messe des morts fut effectivement dite; mais c'était pour le repos de l'âme d'un de ses paroissiens que M. le curé enterrait ce jour-là.

Le maire et quelques assistants, qui s'étaient rendus à l'église, réclamèrent. Nous ne savons pas quelles furent les allégations du curé; mais, ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas célébré de service, ainsi que le voulait l'arrêté préfectoral.

Ce fait n'a pas grande importance; mais il prouve, comme tant d'autres, que le clergé, malgré toutes les prévenances du gouvernement, ne songe pas le moins du monde à se rallier.

On nous adresse la lettre suivante qui est revêtue de nombreuses signatures.

Monsieur le rédacteur,

Nous vous devons des remerciements pour le soin avec lequel vous reproduisez toutes les discussions qui intéressent notre malheureux quartier de Saint-Just. Votre numéro de lundi nous apprend qu'un projet soumis deux jours auparavant aux délibé-

rations du conseil municipal, et qui pouvait apporter quelque adoucissement aux charges pesantes dont nous venons d'être grevés, a été rejeté sans un examen préalable et approfondi, comme le voulait un des membres du conseil.

Ce projet avait pour but l'établissement d'un chemin qui, traversant la presqu'île Perrache, aurait lié la route du Midi à celle du Nord au moyen de deux ponts, l'un sur le Rhône à la Ferratière, l'autre sur la Saône à la naissance des Etroits. De telle sorte que la route de Vienne se fût réunie à la route du Bourbonnais vers la Demi-Lune, au-dessus de Vaise, en passant par Saint-Just.

M. le conseiller président en l'absence de M. le maire a fait un rapport dont l'idée principale est que le projet en question est évidemment contraire aux intérêts de la ville de Lyon. Et, pour justifier son opinion, il a dit que « la route proposée aurait pour résultat d'annihiler tout passage à travers la grande rue de la Guillotière, à travers tout Lyon, et à travers encore la ville de Vaise. »

D'abord nous ne voyons pas bien clairement le motif de cette sollicitude de nos magistrats municipaux pour deux communes à peu près étrangères à la ville qu'ils représentent. On pouvait laisser le soin de se défendre aux municipalités de Vaise et de la Guillotière, suffisamment jalouses de leurs prérogatives et même de celles d'autrui.

Et quant à la ville de Lyon, dont l'intérêt seul nous touche, et qui par réciprocité nous porte tant de bienveillance qu'elle a voulu nous presser contre son sein, et nous envelopper, nous triste faubourg, dans le réseau honorable mais ruineux de l'in-trà muros, nous dirons que la route projetée ne pourrait causer aucun dommage à la ville, d'abord parce qu'elle eût continué de passer par la ville même, et ensuite parce que cette route était destinée à faciliter et abréger des transports qui, tout en obstruant les rues de la Guillotière et celles de Vaise, n'y laissent aucune trace lucrative.

M. le président-rapporteur a encore motivé son opinion sur ce que le nouveau chemin projeté entravait l'exécution de celui qu'on a accordé au quartier de Saint-Just pour le dédommager de l'extension des lignes de l'octroi.

Nous pourrions répondre que le chemin concédé à Saint-Just avec tant de munificence, mais qui aurait dû être exécuté avant le déplacement des barrières, ne nous dédommage de rien, s'il n'a aucun but utile, et que du moment qu'il ne conduira qu'à Perrache il n'apportera aucun avantage à un quartier qui n'a rien à démêler avec les remblais ou les jardins de cette presqu'île.

Ce que Saint-Just demande, ce qu'il a le droit de demander, c'est une voie de communication facile avec le cœur de la ville, qui nous soumet à toutes ses charges sans nous faire participer à aucun de ses avantages. Et c'est par là qu'il fallait commencer, et non pas se hâter de nous gratifier d'une rue du Juge-de-Paix, qui n'a d'autre objet que de favoriser les opérations stratégiques de l'octroi.

Quant au chemin dont on nous a doté, pour nous servir de l'expression du rapport, où nous mènera-t-il, et de quelle utilité pourra-t-il être pour nos propriétés? Nous procurera-t-il quelque nouvelle industrie? retiendra-t-il nos locataires qui fuient devant l'impôt et vont se jeter dans des maisons qu'une habile prescience a préparées pour les recevoir au dehors des lignes formidables de l'octroi? Nullement. Il nous conduira à la presqu'île Perrache; mais nous n'affectionnons pas tellement cette presqu'île que nous ne puissions bien nous promener ailleurs. Et puis, quand se fera ce chemin? Nous commençons à craindre que cette dotation illusoire ne se fasse de nos deniers et avec le produit de l'octroi dont on nous a trop réellement dotés.

La nouvelle route projetée pour lier celle du Nord et celle du Midi eût pu répandre un peu de mouvement et de vie à Saint-Just, sans préjudice pour le reste de la ville; elle eût facilité l'écoulement des eaux qui séjournent six mois de l'année dans les rues basses du quartier de Trion, ce qui eût diminué l'insalubrité de ces rues. Mais, nous le voyons bien, nous sommes condamnés à attendre long-temps encore le chemin qu'on nous a promis, et réduits à admirer les élégants corps-de-garde qui nous enveloppent de toutes parts, et que nous admirerions plus sincèrement s'ils contribuaient à retenir nos locataires et à faciliter le paiement de nos locations.

Quoi qu'il en soit, veuillez, Monsieur le rédacteur, nous accorder une place dans vos colonnes, et donner à nos justes plaintes la publicité qu'elles méritent.

(Suivent les signatures.)

Et l'enfant essayait ses larmes.

A l'âme isolée Dieu mesure la douleur. L'heureuse insouciance de son âge balançait des peines dont il ne comprenait pas toute la grandeur. A quinze ans, on ne sait pas encore souffrir.

Mais la scène qui s'était passée sous ses yeux avait éveillé sa sensibilité. En se voyant en face d'une autre douleur, il avait senti la sienne; les larmes d'une femme avaient vieilli son âme, et lorsqu'il avait compris qu'il pouvait exister des chagrins poignants pour un ange au front pur, au regard céleste, il s'était demandé si ce n'était pas une des tristes conditions de la vie, et si le mystère de sa naissance, qu'il cherchait à connaître, ne serait pas un mystère de douleur.

Pendant huit jours, il fut grave et sérieux; la réflexion le faisait homme. M. de Cérans suivait avec inquiétude la révolution qui s'accomplissait dans cette jeune âme; il sentait que l'époque approchait où l'enfant viendrait lui dire : « Maintenant que vous m'avez instruit, que vous m'avez montré un but, un avenir, il faut que je me connaisse et que je commence à vivre. Vous m'avez tenu loin du monde, mais il faut que j'y paraisse; il faut que j'aie touché toutes ces choses que vous m'avez désignées du doigt. Mais pour tout cela il me faut un nom, il me faut le nom de mon père. »

Et que lui répondrait-il?

Henri, après le dîner, s'était retiré dans sa chambre. M. de Cérans lui avait donné une traduction de grec qui devait le tenir occupé toute la soirée. Henri essaya de travailler; mais son front était brûlant, ses idées confuses; vingt fois il prit sa plume et vingt fois il la rejeta. Enfin, las de lutter, il voulut descendre dans le parc; mais quelle fut sa surprise! il était enfermé.

Le rouge lui monta au visage, son sang bouillonna; il se sentit blessé par cette défiance dont il était l'objet; il se révolta contre cet esclavage qu'on lui imposait. Qu'était-il donc dans cette maison pour qu'on en agit ainsi avec lui?... Déjà cette jeune âme s'ouvrait au besoin de l'indépendance, et n'écoutant que son émotion, il secoua rudement sa porte. Quelques minutes après, la serrure avait cédé à ses efforts.

Il descendit l'escalier, et il aspira le grand air comme un prisonnier privé depuis long-temps de ce bonheur. Mais à la vue du ciel pur, tout scintillant d'étoiles, en respirant le suave parfum des fleurs, en sentant la douce brise du soir se jouer dans ses cheveux, son sang se calma, sa raison revint; il se repentait amèrement de son emportement, de sa résistance aux volontés de son bienfaiteur; il inclina son jeune front rouge de honte, et il allait regagner sa chambre, lorsqu'il s'arrêta brus-

BANQUE DE LYON.

Pendant le premier semestre de 1839, les bénéfices de la Banque de Lyon se sont élevés à 56 f. par action, soit un peu plus de 5 1/2 0/0. Le conseil de cette banque a fixé le dividende à 46 f. par action et à 13 f. la réserve.

La banque de Lyon est fondée sur un capital de 2 millions, divisé en actions de 1,000 f.

Voici le résumé des opérations du 1^{er} semestre 1839 :

ESCOMPTES.	
11,648 effets escomptés, s'élevant à.....	30,040,829 99
Ayant produit pour escompte, à 3 0/0.....	124,519 88
Echéance moyenne des effets escomptés, 49 jours 3/4.	
Moyenne du portefeuille des effets de commerce pour les six mois.....	8,681,081 94
PRODUITS DIVERS.	
Avances sur effets publics.....	1,183,150
Ayant produit pour intérêts acquis.....	6,376 59
Moyenne des avances pour six mois.....	411,154 20
Id. des effets de comm. et avances sur rentes.....	9,062,236 14
ENCAISSEMENTS.	
12,812 effets escomptés.....	30,849,549 09
31,485 effets au comptant.....	32,805,916 39
	63,655,465 48
Moyenne du montant des effets escomptés.....	2,407 80
Id. au comptant.....	1,042 25
Moyenne des espèces en caisse.....	6,070,197 40
Maximum, 31 mai.....	12,388,914 86
Minimum, 9 janvier.....	3,138,422 53
Moyenne des billets en circulation.....	9,054,500
Maximum, 30 mai.....	9,934,250
Minimum, 25 janvier.....	8,444,750
Moyenne de soldes disponibles des comptes-courants.....	5,279,324 81
Maximum, 11 juin.....	11,125,458 73
Minimum, 11 janvier.....	2,973,983 36
MOUVEMENT DE CAISSES.	
Espèces.....	110,246,215 76
Billets.....	140,037,500
Virements.....	58,037,915 48
	308,321,663 24

Paris, 5 août 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Les journaux qui, dans la lutte du sucre indigène contre le sucre des colonies, se sont prononcés pour ce dernier, paraissent croire que M. le duc d'Orléans n'aurait pas résolu d'aller visiter Bordeaux s'il n'avait dû y être précédé par une ordonnance de dégrèvement. Rien n'est cependant encore arrêté à cet égard; les choses sont toujours à l'état de projet et aucune résolution n'a été prise. Presque tous les jours il se dit dans le conseil quelques mots sur la question, mais jusqu'à présent on n'a pu parvenir à s'entendre. Les partisans du système parlementaire insistent pour que rien ne soit décidé sans l'intervention des chambres; ils font de cette affaire, et à notre avis ils n'ont pas tort, une question de respect aux exigences du gouvernement représentatif, qui veulent qu'en matière de fiscalité tout soit réglé législativement.

Si on ne renonçait pas au projet de dégrèvement par ordonnance, il ne serait pas impossible que cette mesure ne fût le signal de la retraite de deux ou trois membres du cabinet qui, sur ce point, ne consentiront jamais à se rendre à l'avis de la majorité.

— Le livre de M. Louis Bonaparte a paru aujourd'hui, et déjà la presse commence à s'en occuper; il est probable que pendant plusieurs jours encore les *Idées napoléoniennes* auront les honneurs de la publicité. C'est un fait qu'il faut

que ment. Un moment il se crut le jouet d'une vision; au bout de l'allée qu'il suivait, il vit passer l'ombre d'une femme qui se dirigeait vers un pavillon où il n'avait jamais pénétré.

Alors l'enfant, poussé par un de ces désirs irrésistibles qui ne vous laissent pas le temps de juger la faute que vous allez commettre, suivit l'étrangère; il la vit entrer dans le pavillon. Il s'approcha d'une fenêtre entr'ouverte; là, il pouvait tout voir et tout entendre.

IV.

Une bougie éclairait faiblement le pavillon; M. de Cérans était assis auprès d'une table, et, en face de lui, l'ombre qu'Henri avait suivie, la belle et mélancolique image qui ne le quittait pas depuis huit jours. M. de Cérans parlait.

— Vous avez désiré une explication, Madame, elle était inutile; que pouvez-vous me dire que ne détruiraient les scènes futures qui se sont passées sous mes yeux? Vous m'avez écrit que j'avais brisé votre vie, et vous, Madame, qu'avez-vous fait de la mienne?... Que venez-vous chercher ici? Réveiller dans mon sein le souvenir des douleurs qui devaient me tuer, et que le temps affaiblissait sans pouvoir les détruire? Ranimer une haine qui aurait dû s'éteindre dans une tombe?

— Monsieur! Monsieur! que Dieu vous pardonne... Vous êtes cruel et implacable!

— Non, non, Madame, reprit M. de Cérans, dont le regard s'anima d'un feu sombre; non, je suis moins cruel que vous l'avez été, moins implacable! Vous avez détruit mon bonheur, quand je vous entourais d'amour; vous m'avez déshonoré quand à genoux devant vous, je ne vous demandais, pour prix de mon dévouement, qu'un peu de cet amour que je vous avais donné!... Vous m'avez trompé, moi si confiant en votre vertu!... Oh! pour vous pardonner, j'ai trop souffert, Madame, je vous ai trop aimée!...

— Je ne vous ai pas demandé votre pardon, Monsieur, je vous ai demandé justice.

— Justice! oh! le ciel vous l'a faite, justice! Il a frappé de mort votre indigne amant; il m'a conduit au chevet de son lit pour entendre une horrible révélation... Et puis il vous a fait grâce, Madame; car moi, si cruellement offensé, je ne me suis pas vengé, je vous ai méprisée... voilà tout! Mais savez-vous qu'il m'a fallu bien de la force pour résister à un effroyable désir de vengeance, lorsque seul, dans cette chambre où nous sommes près du lit où Henri se mourait, je l'ai entendu vous nommer dans son délire et me révéler à moi, votre mari et son frère, vos criminelles amours!

dra attribuer bien plutôt à l'absence des grandes nouvelles politiques qu'à un ouvrage qui ne se fait remarquer que par un éloge exagéré des traditions impériales, contre lesquelles les amis des libertés publiques ont protesté avec tant de raison depuis vingt-cinq ans.

Depuis que nous savons ce qu'est le livre de M. Louis Bonaparte, nous ne craignons plus qu'il soit l'objet des colères et des poursuites du pouvoir. Ce livre adhère trop complètement à beaucoup d'idées auxquelles notre gouvernement a demandé sa force et ses moyens de salut depuis neuf ans, pour qu'il y ait à craindre qu'on tourmente aujourd'hui le jeune homme qui s'en fait le chevaleresque défenseur.

Le Constitutionnel publie ce matin la lettre suivante d'Alexandrie. Les détails qu'elle renferme sont importants ; reste à savoir s'ils sont tous exacts.

Le 10 a débarqué à Alexandrie Akif-Effendi, l'un des principaux fonctionnaires ottomans, porteur d'une lettre autographe du sultan Abdul-Medjid pour Mehemet-Ali. Le contenu de cette lettre est venu donner aux affaires une face toute nouvelle. Le grand-seigneur, après y avoir fait part de la mort de son père et son avènement au trône, exprime au vice-roi la profonde douleur que lui fait éprouver la guerre civile. Il propose la paix en accordant à Mehemet-Ali ce qu'il a vainement réclamé jusqu'à ce jour, c'est-à-dire la possession héréditaire de l'Egypte et de la Syrie. Le jeune sultan demande d'ailleurs dans sa lettre les conseils du vice-roi, qu'il se plaît à considérer comme le plus sûr et le plus solide appui de l'empire. Mehemet-Ali, à la générosité duquel on n'a jamais vainement fait appel, il faut le dire, a été désarmé par cette démarche du grand-seigneur, et le lendemain de la réception de sa lettre, le sultan Abdul-Medjid a été proclamé dans les mosquées d'Alexandrie et du Caire.

La Gazette d'Augsbourg publie une lettre de Paris, signée de la double croix, et datée du 23 juillet, annonçant que les cabinets de France, d'Autriche, et d'Angleterre ont ouvert des négociations à Constantinople pour demander un firman qui accorde à leurs escadres réunies l'entrée dans les Dardanelles et dans le Bosphore, pour le cas où un corps auxiliaire russe serait nécessaire pour le maintien du statu quo.

Des articles de la Gazette d'Augsbourg, signés de la double croix, sont considérés en Allemagne comme sortant immédiatement du cabinet de Vienne.

Par ordonnance royale du 14 juillet, ont été nommés à des emplois de chefs d'escadron dans les régiments ci-après :

Au 9^e de dragons (ancienneté), M. Humbert, capitaine au 3^e de dragons ; au 4^e de dragons (choix), M. Bertin, capitaine au 8^e de lanciers ; au 7^e de dragons (non-activité), M. Cornil, chef d'escadron en réforme avant la loi du 19 mai 1834.

M. Lemoine, capitaine de 3^e classe du génie, à Vincennes, a été promu au grade de chef de bataillon (ancienneté), en remplacement de M. Boulangé, mis à la retraite.

M. Grobon, chef de bataillon au 9^e léger, est nommé au commandement du bataillon de tirailleurs, en remplacement de M. Bougoure de Lamarre. (Moniteur.)

QUESTION DES SUCRES.

Nous recevons de tristes nouvelles de nos colonies. Notre débacle maritime commence. Voici le navire le Vaillant qui revient à Bordeaux sur LEST. Un effroi général a gagné la place dès que cette nouvelle s'est répandue ; à la bourse, elle a fait le sujet lugubre de toutes les conversations. Le rapport du capitaine du Vaillant circulait de main en main. Voici ce triste document :

Rapport du capitaine Bienvenu, commandant le navire le Vaillant, de Bordeaux, du port de 540 tonneaux, armateurs MM. J. Sorbè et fils, venant de la Guadeloupe.

Le 29 juin, j'ai touché à la Pointe-à-Pitre, venant de New-York, afin de m'y procurer un chargement en retour pour la France ; mais l'avisement du prix des sucres sur les marchés de la métropole, et l'ordonnance récente du gouverneur pour la libre exportation, avaient réduit le fret à tel point, que je

— Mon Dieu ! mon Dieu ! tout cela est faux !...
— Mais vous me croyez donc fou ? Quoi ! je n'ajouterai point foi aux paroles d'un mourant, et je vous croirais, vous !... Non ! non ! voyez-vous, ses paroles sont encore là et là, dans ma mémoire et dans ce cœur qu'elles ont déchiré... Ainsi, j'ai perdu en une nuit tous les amours de ma vie, vous et lui, les seuls que je pouvais aimer ! Lorsqu'il m'a révélé cet horrible secret, j'ai eu un moment l'idée de l'étouffer !... Oh ! ne tremblez pas ; il était mon frère, et Dieu m'a permis de me le rappeler... Pendant huit jours, je suis resté près de lui, j'ai bu lentement le poison... Et, quand mon frère est demeuré froid, glacé par la mort, je suis allé vers vous. Vous alliez être mère ; j'ai eu pitié de vous, j'ai dévoré ma honte et ma rage, j'ai caché mon terrible secret ; mais j'ai craint de ne pouvoir le garder longtemps, il m'étouffait !... Je vous ai enlevée à votre famille, à vos amis ; je vous ai conduite en Italie. Là j'ai eu encore le courage d'attendre, et c'est seulement lorsque votre fils n'avait plus besoin de vous, votre fils que vous aviez osé nommer Henri, que je vous ai dit : « Je vous méprise ! »

— Et alors, comme aujourd'hui, je vous ai crié : « Octave, je suis innocente ! » Je me suis traînée à vos pieds ; mais vous avez été inflexible... Vous m'avez chassée, Monsieur ; vous m'avez condamnée sans m'entendre ! Je n'étais pas coupable, et j'ai dû me cacher, cacher votre nom que vous me défendez de porter. Hélas ! mes larmes furent mon seul refuge... Pendant six ans, j'ai erré autour de la maison qui renfermait mon fils, attendant comme un bienfait du ciel qu'il passât devant moi... Et un jour, quand vous avez appris que, seule sur la terre étrangère, il me restait le faible bonheur de l'entrevoir, vous êtes venu l'enlever. J'étais encore là sur le seuil, et vos chevaux ont failli me renverser... Eh bien ! je ne me suis pas découragée, je vous ai suivi de ville en ville, je vous ai suivi à Paris, j'y ai vécu inconnue de tous. Je venais chaque semaine dans ce village pour voir une fois mon enfant ; mais vous le gardiez avec tant de crainte !... Vous m'avez pris son amour, vous m'avez refusé ses caresses, et jamais vous ne l'avez appelé votre fils, et jamais vous ne lui avez nommé sa mère !

— Mon fils, dites-vous ! Oh ! tout mon sang, je vous le donne pour le croire un seul instant ! Car je l'aime cet enfant. Je n'ajoute rien sur le point de lui tendre les bras, de le nommer mon fils ; mais une affreuse pensée se dressait devant moi... Non ! non ! vous ne pouvez pas comprendre tout ce que j'ai souffert ; vous ne savez pas comme elles brûlent les larmes qui coulent en ce moment sur mes joues en disant : « Ce n'est pas mon enfant ! »

n'ai pu obtenir au-delà de 400 barriques ou la moitié environ de mon chargement, au misérable prix de quatre deniers, et encore à la destination du Havre !

Dans cette fâcheuse position, j'ai cru devoir opérer mon retour au LEST, commençant ainsi la série des désastres qui ne peuvent manquer de frapper notre navigation dans les Antilles, si le gouvernement du roi ne lui vient pas en aide.

J'ai quitté la Pointe-à-Pitre le 5 juillet, et suis arrivé le 1^{er} août au Lazaret sans avoir fait aucune rencontre. La santé de tout le monde, à bord, est parfaite ; la colonie était également saine. Je n'en ferai pas moins dix jours de quarantaine pour ajouter aux bénéfices du voyage, alors que peut-être dans d'autres ports de France cette quarantaine se fût bornée à une simple visite d'observation ou à deux ou trois jours au plus de retard, ce qui au reste serait justice, n'ayant aucune denrée à bord.

A ces renseignements nous pouvons ajouter ceux qui suivent, extraits des lettres de la Guadeloupe :

Le navire le Brave, de Nantes, avait relevé pour la baie de Campêche, et plusieurs autres navires français, appartenant à différents ports, seront obligés de suivre le même exemple, du moins s'ils veulent se procurer du fret.

Il manquait à l'Olinda, qui devait partir pour le Havre, 150 barriques pour compléter son chargement.

Le fret, pour France, était à vil prix ; on n'offrait pour le Havre que 3 à 4 deniers. Il n'y avait pas de chargeurs pour Bordeaux à 6 deniers.

Il était arrivé à la Pointe beaucoup de navires suédois, américains et anglais ; quelques lettres ajoutent même que tous ces navires ne pourront trouver à prendre un entier chargement.

Les farines pour Bordeaux avaient également baissé ; 1,300 barils, provenant de la Jeune-Estelle, avaient été vendus de 45 à 47 fr.

Nous ne nous sentons pas le courage d'ajouter une seule réflexion à ce déplorable bilan de nos désastres. Les faits parlent assez haut !

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 5 août.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

MM. Passy, Soult, Cunin-Gridaine, Duperré et Villemain sont assis au banc des ministres.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'exercice 1840.

M. DUBOUCHAGE lit un long discours dans lequel il s'élève contre les suppléments de crédits demandés chaque année. Il se plaint du retard apporté tous les ans au règlement des exercices ; il se plaint encore de l'accroissement des dépenses que ne peuvent jamais couvrir les recettes. Il signale le besoin, la nécessité d'en revenir à n'avoir qu'un seul budget et à renoncer aux suppléments de crédits réclamés à chaque session et sans cesse croissants.

L'orateur voudrait que dorénavant les premiers instants de la session parlementaire fussent destinés à l'apurement des comptes. Il se plaint de ce que la chambre des députés soit obligée d'attendre le travail de la cour des comptes pour s'occuper du budget, ce qui la force à retarder et à hâter tout à la fois son travail. Il serait utile que les chambres s'occupassent du budget sans attendre le travail de la cour des comptes, et que le budget fût dorénavant le premier objet de leur discussion.

L'orateur examine ensuite la dette perpétuelle, la dette flottante, l'amortissement, etc., compare la situation actuelle de nos finances avec celle de 1829, et soutient qu'il y a urgence de refondre la loi des finances.

M. PASSY, ministre des finances : Je désirerais épargner les moments de la chambre. Je ne suivrai pas le préopinant dans toutes ses assertions, je me bornerai à répondre à ce qu'il a dit sur l'accroissement des dépenses. Il est certain qu'après 1830, les dépenses se sont accrues ; mais, dès 1835, l'équilibre a été rétabli. Je ne comparerai pas les années de la Restauration avec celles où nous nous trouvons, comme l'a fait l'honorable préopinant ; c'est, je crois, un mauvais moyen. Les accroissements des dépenses ont été nécessités par l'amélioration des services : de

— Mon Dieu ! s'écria Eugénie en joignant les mains avec désespoir, des preuves donc ! des preuves !... Mais si j'étais coupable, aurais-je tant d'audace que de venir vous demander mon bonheur perdu ! Pour lutter pendant dix années, pour vous suivre de pays en pays, abreuvée de dégoûts et de mépris, exposée à tous les dangers, à toutes les humiliations, repoussée par vous, inconnue à mon fils, n'a-t-il pas fallu qu'il y eût au fond de mon âme quelque chose de plus fort que ma douleur, la voix d'une conscience pure ! Octave ! il fallait aussi qu'il y eût dans mon cœur la source d'un amour bien saint et bien puissant, pour que ma voix n'ait jamais pu vous maudire !... Quelles paroles vous faut-il donc pour vous convaincre !... Mon Dieu ! ne peut-on distinguer la femme criminelle de la femme innocente !... Octave ! quels serments voulez-vous donc !... Oh ! sur la tête de mon fils, je ne suis pas coupable !...

En ce moment, un cri retentit au dehors du pavillon :

— Ma mère ! ma mère !...

Et Henri vint tomber pâle et haletant aux genoux de la malheureuse femme.

Eugénie, éperdue, poussa un cri perçant, et jetant ses deux bras autour du cou de l'enfant : Mon fils ! mon fils ! répétait-elle. Ses larmes tombaient sur le front du jeune homme ; elle l'étreignait avec délire, elle le couvrait de baisers, et, folle de joie, folle de bonheur, elle criait : Mon fils ! et l'embrassait encore.

— Mon père ! mon père ! dit Henri en se dégageant doucement de ses bras, elle n'est pas coupable ; elle n'aurait pas ce cri déchirant, si vrai, si puissant. Oh ! rendez-moi ma mère !

Octave ! c'est la voix de Dieu !... c'est ton fils qui t'implore ! Octave, je suis innocente !...

M. de Cérans était debout, pâle, tremblant, ému. Son fils ainsi enlacé dans les bras d'Eugénie, l'implorant du regard, cette femme encore si belle, qu'il avait tant aimée, et qui lui jurait qu'elle était innocente, et contre toute cette puissance de vertu qui l'entraînait, la force de ses cruels souvenirs, c'en était trop ! lorsqu'une circonstance inouïe vint changer la scène. M. de Cérans, appuyé contre une boiserie, la sentit céder sous la pression de son corps ; il se retourna brusquement : c'était un panneau qui s'ouvrit et lui laissa voir un paquet de papiers soigneusement fermé. Il le saisit avidement et s'apprêta à briser le cachet. Henri tressaillit, et se tournant vers Eugénie, il murmura d'une voix basse :

— Ma mère !...

— Je ne crains rien, mon fils, répondit Eugénie d'une voix douce et calme.

nouvelles mesures ont été prises dans chaque ministère et ont entraîné dans des dépenses utiles le gouvernement de juillet ; toutes ont été faites dans l'intérêt de la prospérité publique. Nous sommes en pleine paix, et le gouvernement a voulu profiter de ce temps de calme et de prospérité pour accroître, autant que possible, le bien-être général. L'orateur a attaqué le budget annexe, c'est-à-dire les crédits supplémentaires ; mais est-il possible de prévoir d'une manière invariable le budget des travaux publics, par exemple ?

Non, Messieurs, les dépenses ne peuvent être calculées d'avance, c'est à la sagesse des chambres à juger de la nécessité de ces dépenses et à les modérer. Le préopinant a fait la critique de l'amortissement, je crois qu'il est dans l'erreur ; l'amortissement est une mesure sage, et dont le bienfait sera bientôt démontré.

Il n'est pas juste non plus de dire que la France dépense plus qu'elle ne reçoit. Il n'y a aucun déficit à redouter, et même en admettant les calculs de l'orateur, il en résulterait encore un bénéfice pour le trésor.

M. Dubouchage a parlé de la conversion des rentes ; je crois comme lui qu'il est opportun de s'en occuper, aussitôt que l'état de la place de Paris sera aussi satisfaisant qu'il peut l'être avant peu. Je crois qu'alors la mesure sera bonne, et je puis assurer que le gouvernement ne tardera pas à s'en occuper, et fera de son mieux pour faire cesser cette espèce de pléthore qui encombre le trésor. Mais, je le répète, la situation financière de la France est bonne, elle s'améliore chaque jour, et les craintes du préopinant me paraissent exagérées et surtout prématurées.

Après quelques observations de M. Dubouchage, M. le président donne lecture de l'art. 1^{er} du projet.

M. LE MARQUIS DE CORDOUE appelle l'attention de la chambre et du ministre des finances sur l'avenir des percepteurs des contributions. Il voudrait qu'ils fissent partie intégrante de l'administration des contributions indirectes, et qu'après un certain nombre d'années de service, il leur fût alloué une pension de retraite.

M. PASSY : Je reconnais qu'il y a quelque chose à faire en faveur des percepteurs, mais je ne crois pas que la proposition du préopinant soit admissible. En matière de finances, il est mauvais d'assurer des retraites : je m'y opposerais le premier. Quant à l'avancement possible de ces employés, je déclare que je m'occupe de le régler d'une manière favorable.

M. LE BARON DUVAL demande pourquoi il y a inégalité dans la répartition des centimes accordés aux percepteurs.

M. PASSY : La répartition est réglée d'après les localités. Dans les pays où deux centimes par franc suffisent aux droits de perception, on n'accorde que cette remise ; dans d'autres on est obligé d'élever cette remise jusqu'à trois centimes. On doit avant tout consulter les intérêts du trésor, et c'est ce que fait l'administration sans négliger ceux des percepteurs.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, relatif au commerce des cocons de vers à soie, M. de Cordoue appelle l'attention du ministre des finances sur la patente exigée des filateurs de cocons, qui, selon lui, est irrégulièrement fixée.

Les articles 4, 5 et 6 sont adoptés sans discussion.

Sur l'article 7, M. de Cordoue présente quelques observations sur le contrôle des boîtes de montres venant de Genève. Selon lui, l'obligation de ce contrôle engage les négociants à faire venir par contrebande les boîtes de montres qu'ils répandent dans le commerce.

Après quelques observations de M. Cunin-Gridaine, qui prétend que la contrebande ne se fait plus aujourd'hui qu'à de rares intervalles, si bien que l'administration des douanes ne s'en plaint pas, et quelques observations de M. Gay-Lussac, l'article est mis aux voix et adopté.

Il est quatre heures, la séance continue.

Faits Divers.

On s'entretenait beaucoup dans notre ville, dit un journal de Bordeaux, d'une tentative d'assassinat qui aurait été commise dans la nuit du 30 au 31 juillet. Voici quelques renseignements.

Entre minuit et une heure, un individu se serait rendu en fiacre dans la rue Segalier, serait descendu de voiture et aurait frappé à une maison, demandant que la porte fût ouverte ; une demoiselle, occupant une chambre au rez-de-chaussée, aurait ent'ouvert ses contrevents pour répondre à cet individu ; aussitôt un coup de pistolet lui aurait été tiré presque à bout por-

M. de Cérans s'était assis ; ses mains tremblantes tenaient encore le fatal paquet et n'osaient l'ouvrir. Une heure auparavant, il eût donné dix années de sa vie pour confondre la coupable, et dans ce moment où il croyait tenir la preuve de son déshonneur, il hésitait... C'est que son fils était là, c'est qu'il fallait peut-être faire rougir une mère devant son enfant, et qu'il avait pitié de cette femme ; c'est qu'aussi cet enfant à l'âme pure et honnête allait être flétri par le crime de sa mère, et que son premier pas dans la vie allait être marqué par la honte et le désespoir.

Devant ces terribles conséquences, M. de Cérans dut reculer. Il se leva sombre et indécis, et s'approchant de la bougie, il allait brûler les funestes papiers. Eugénie poussa un cri et s'élança vers lui.

— Au nom du ciel, Monsieur, ne les brûlez pas. Ces papiers sont mon dernier espoir, et d'ailleurs ayez pitié de moi ; si vous les anéantissez, c'est un soupçon de plus que vous jetez dans l'âme de votre fils. Oh ! lisez-les, Monsieur, lisez-les ! c'est la dernière grâce que je vous demande.

— Vous le voulez ? dit M. de Cérans d'une voix étouffée...

Il jeta un dernier regard sur elle, sur Henri... et brisa le cachet. Le paquet renfermait des lettres, et un portrait s'en échappa. Le portrait était celui d'Eugénie de Benaville.

Les lettres étaient signées : Eugénie de Benaville. Ainsi, la première femme qu'Octave avait aimée était devenue la maîtresse de son frère ; les deux noms semblables avaient causé toute l'erreur, et pendant près de quinze années Eugénie de Cérans, la femme pure de toute souillure, avait porté la peine du crime d'une autre.

M. de Cérans cacha sa figure dans ses mains, et resta quelques instants muet de douleur et de honte.

— Ah ! qu'ai-je fait ! qu'ai-je fait ! murmura-t-il à voix basse... Tous deux... abandonnez-moi ! je l'ai trop mérité.

Henri s'approcha de lui, et saisit sa main :

— Mon père ! dit-il d'une voix pleine de larmes.

— Mon fils ! mon fils ! répéta M. de Cérans en le pressant contre sa poitrine.

L'enfant releva sa jolie figure rayonnante de bonheur, et, entraînant son père, il l'amena aux genoux d'Eugénie ; puis, passant le bras de l'heureuse femme autour de son cou :

— Tous deux ainsi, ma mère... toujours, n'est-ce pas ? car tu lui pardonnes, ma mère ; il a été si malheureux !

— Eugénie !...

— Tais-toi, tais-toi ! Puis-je encore me souvenir ? tu m'as rendu mon fils !

CLÉMENTINE LALIRE.

tant. La balle a frappé le contrevent, et a ensuite atteint cette demoiselle au visage. L'individu est remonté dans sa voiture et s'est éloigné.

Dans une rencontre entre un détachement de voltigeurs corses, commandés par le caporal Graziani, et des bandits de l'arrondissement d'Ajaccio, un voltigeur, le nommé Bastianaggi (Vincent), de la 3^e compagnie, a été grièvement blessé. Ce malheureux événement est arrivé la semaine dernière à un quart d'heure du village de Sari. Les bandits étaient embusqués dans une petite chapelle, Santa-Liberata. Après avoir fait feu sur les voltigeurs, ils ont pu se sauver à l'aide de la nuit et des makis qui entourent cette chapelle. Jusqu'à présent toutes les recherches pour découvrir leur nouvelle retraite ont été infructueuses.

Extérieur.

ANGLETERRE. — On écrit de Bristol, le 2 août, au *Standard* :

Les meneurs chartistes, dans cette partie du pays, font tous les efforts possibles pour engager leurs partisans à s'unir à eux pour le mouvement général qui doit avoir lieu le 12 de ce mois. Nous savons que l'on fait aussi de grands efforts dans le pays de Galles pour engager les mineurs et autres ouvriers à entrer dans la coalition et à cesser leurs travaux ce jour-là. Nous avons le regret d'annoncer que des avis et des proclamations de la nature la plus dangereuse sont répandus avec profusion parmi les classes ouvrières. Voici l'extrait d'une de ces pièces qui circule dans les districts manufacturiers :

« Peuple ! le temps des paroles est passé, le temps de l'action est arrivé ; et il est du devoir de tout homme, de toute femme et de tout enfant de réfléchir en secret sur la puissance que possèdent les masses pour faire réussir les ordres de la convention. Le temps est venu où, par la force et l'énergie du peuple, l'aristocratie doit être détruite pour toujours. C'est en vain que l'on essaierait de parler ; le peuple doit agir. La convention a assigné un mouvement général qui doit commencer le 12 août ; mais si le peuple ne se montre pas prêt, par sa conduite ferme et énergique, à seconder les vues de la convention et à exécuter ses ordres, ce mouvement échouera.

« Peuple ! si tu es décidé à solenniser la fête nationale, tu es libre. Une suspension de travail d'une semaine détruira le pouvoir de l'oppression ; mais il faut pour cela faire un léger sacrifice. Prouve que tu es prêt à le faire, prouve que tu es décidé à surmonter toutes les difficultés pour amener le bonheur de la nation.

« Peuple ! cesse de parler pour agir. Forme une masse compacte et bien unie. Si le mois sacré est solennellement adopté, tu seras libre pour toujours. Le pouvoir est maintenant entre tes mains ; c'est à toi de savoir en faire usage. »

D'autres avis et des placards sont journellement affichés pour la célébration du mois sacré, et pour engager le peuple et sur-

tout les ouvriers à se réunir en grand nombre pour faire exécuter les ordres et les recommandations de la convention nationale.

— Mercredi dernier, écrit-on au *Courrier anglais*, une grande fermentation régnait dans la ville de Stockport. Dans la nuit, la police avait saisi une caisse d'armes appartenant aux chartistes et plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés. De nombreux attroupements se formèrent avant midi, malgré la défense formelle des autorités, mais on parvint à les dissiper. Jeudi, les chartistes arrêtés ont comparu devant les magistrats. Les agents de police qui ont opéré la saisie ont déclaré que c'était dans les maisons de Mitchell, Burton, Armage, Davis et Warcham, qu'elle avait été faite. Les agents ont trouvé dans les maisons de ces prévenus des piques, des fusils, des pamphlets, parmi lesquels se trouve celui du colonel Maceroni, intitulé : *Instruction pour la populace sur la manière d'attaquer les soldats*. L'instruction a été continuée au lendemain.

— Aux débats des assises, concernant les troubles de Birmingham, la culpabilité des cinq prévenus accusés de s'être réunis dans un but séditieux a été reconnue. La condamnation n'était pas encore prononcée au départ du courrier.

ESPAGNE. — Des frontières, le 1^{er} août. — Le 30 juillet, le brigadier Bayona et El Mochuelo, à la tête d'une colonne de 2,000 hommes et 150 chevaux, sortirent de Pampelune, et se portèrent sur la vallée d'Araquil où ils enlevèrent tous les grains et les troupeaux qu'ils conduisirent à Pampelune, ainsi que plusieurs alcaides des populations qu'ils ont parcourues et qu'ils ont saccagées. Les alcaides seront mis en liberté aussitôt que les contributions que ces populations doivent auront été payées. A leur retour dans la capitale, plusieurs compagnies carlistes de douaniers ont inquiété leur marche et ont blessé quelques hommes.

La colonne de don Diego de Leon était le 31 à Lodosa et Sesma. Beaucoup de soldats étaient atteints de la fièvre tierce.

Elio occupait Arroniz avec son état-major ; sa division était cantonnée dans les villages voisins de la Solana. Un ordre du ministre de la guerre de don Carlos enjoignait à tous les chefs qui, en vertu de permissions, se trouvaient chez eux, d'avoir à se rendre immédiatement dans leurs corps respectifs.

— On nous mande que 16 chapelgorris sont sortis de Guetaria (Guipuzcoa), revêtus du costume des chapelchuris, et ayant à leur tête un commandant qui a fait la guerre avec le prétendant. Cette troupe s'est rendue à Cestona dans le but de s'emparer de l'infant don Sébastien. Arrivée au lieu de sa destination, elle aurait, assure-t-on, fait prisonniers quelques individus de marque ; mais don Sébastien ayant quitté Cestona le jour précédent, il a échappé à la tentative dirigée contre lui. L'expédition est rentrée à Guetaria avec sa capture sans avoir éprouvé la moindre contrariété. (Sentinelle.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT.

Quoique les fonds anglais soient arrivés aux mêmes prix qu'hier, on a essayé avant l'ouverture d'élever les cours ; mais la rente a fléchi immédiatement après l'ouverture.

Trois pour cent.	80 55
Quatre pour cent.	105
Cinq pour cent.	112 55
Rentes de Naples.	100 70
Actions de la banque.	2825

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 6 AOUT.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX FAIT.	COTAS DE JOUR.
1,500	1,000	Juin et Déc.	Ecl. au gaz, Ce Per.	2,265	
1,000	700		Eclair. gaz, St-Etie.	1,150	
350	600		Eclair. au gaz Gren.	1,050	
500	750		Ecl. au gaz S.-et-L.	950	
400	700		Eclair. gaz (Dijon).	650	
3,000	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi.	700	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin).	790	
Illimité.	1,000	Idem.	Ce gén. m. R.-de-G.	975	
Idem.	1,000	Idem.	Ce des mines del'Un.	700	
Idem.	1,000	Idem.	Soc. civ. d'act. min. de houille.		
1,500	800	Idem.	Min. Grang. et Cul.		
4,000			Ce des mines Thiol.	660	
1,000	1,000		Ce génér. des Tréf.		
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles.		
500	4,000	Jan. et Juil.	Soc. Lyon. bat. à vap.		
134	5,000	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.		
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône.	1,005	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée.	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin.	1,700	
220	2,000		Pont de l'le-Barbe.	1,500	
1,800	1,000		Pont et gare de Vaise.		
6,000			Canal de Givors.	1,190	
2,200	5,000	Jan. et Juil.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne.	4,900	
240	3,000	par an.	Moulins à v. de Per.	5,000	
800		Juin et Déc.	Fonder. (Loi. Ard.)		13,000
800	1,000		Tréfileries et forges de Belmont (Isère).	1,200	
2,000	1,000	Idem.	Banque de Lyon.	1,900	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux.		
Illimité.		50m. et 50s.	Omnium.		
2,000	500		Soc. river. d'assur.	520	

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e CORNUTY, AVUÉ, A LYON, RUE BOMBARDE, N^o 1.

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi dix août mil huit cent trente-neuf.

D'une maison sise à Lyon, grande rue Mercière, sur le derrière de celle qui porte le n^o 66, au par-dessus de la somme de 21,000 fr., montant de son estimation.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^e Cornuty. (1854)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1855) Le samedi dix août courant, à midi, il sera procédé, par le ministère et en l'étude de M^e Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 22, à la vente aux enchères publiques d'un fonds de boulangerie dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean Guignod, ci-devant boulanger à Lyon, rue d'Amboise, n^o 12.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de la vente, soit audit M^e Tavernier, soit à M. Jean-Michel Laforge, syndic provisoire de ladite faillite, rue Romarin, n^o 5, à Lyon.

(1849) A VENDRE A L'AMIABLE.

Une brasserie située à Lyon, avec l'achalandage et un matériel composé principalement de deux chaudières et leurs accessoires.

S'adresser à M^e Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n^o 7.

(1847) A LOUER DE SUITE,

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

A l'angle des quais, rue et place du Port-au-Bois, à la Guillotière, au pied du pont.

Un vaste corps de bâtiment et une petite maison attenante, avec jardin, parfaitement propre à l'exploitation de toutes espèces d'industries qui exigent la proximité de la rivière.

Des entrepôts, des magasins de bois y seraient très-convenablement.

Le local serait encore très-bien disposé pour établir des écuries et des remises.

S'adresser à l'étude de M^e Quantin, notaire, quai Saint-Antoine, 11 ; à M. Boultier, et à M. Cabias, propriétaire, quai Humbert, 12.

ÉTUDE DE M^e BERTIN, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N^o 7.

A VENDRE,

Pour cause de cessation de commerce.

Un superbe café et ses dépendances, formant un vaste établissement, situé dans un beau quartier. Etabli depuis longues années, il est très-avantageusement connu, et réunit une belle clientèle. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Bertin, chargé de la vente. (1856)

(1854) CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le 1^{er} septembre prochain, l'étude de M^e Dugueyt, notaire, sera transférée au 1^{er} étage des bâtiments du Palais-Royal, à l'entrée de la rue du Plat.

ANNONCES DIVERSES.

(6679) A VENDRE pour cause de décès. — Un pensionnat de demoiselles, situé près de Lyon.

S'adresser rue Saint-Dominique, n^o 4, au 3^e.

(6674) A VENDRE. — Superbe moulinage situé dans une location propice et d'un prix modéré.

S'adresser à M. Payan, aux Brotteaux, au Jeu-de-Boule, près de la Rotonde, à l'Etablissement de la vapeur.

(8174) A LOUER DE SUITE.

Un grand magasin avec rayonnages, comptoir, à l'usage d'un liquoriste, droguiste, etc. On pourrait traiter séparément pour le loyer ou les agencements.

A VENDRE. — Deux grandes banques, un poêle-grille. S'adresser à M. Vincent, rue Raisin, n^o 11.

(6677) Un teneur de livres ayant quelques heures à dépenser par jour, désirerait les employer dans les écritures. S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE DES TABACS A LYON.

AVIS AU PUBLIC.

Le mardi 20 août 1839, à cinq heures du soir précises, il sera procédé, pardevant M. le préfet du département du Rhône, par voie de soumissions cachetées et au rabais d'une mise à prix de 1 fr. 9 c. 1/2, à l'adjudication pour deux années de la fourniture et de l'entretien des ustensiles. (361)

Le TAFFETAS GOMMÉ, préparé par PAUL GAGE, pharmacien, à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n^o 13, est le seul qui détruit radicalement les CORS, OGNONS, DURILLONS. — Dépôts : Vernet, place des Terreaux, Sarret, et Cheysson, à Lyon ; Michel, à Tarare. — On trouve aux mêmes dépôts le SIROP et la PÂTE de MOU de VEAU au lichen pour les maladies de poitrine, préparés par Paul Gage, pharmacien, à Paris. (917—3873)

Dépuratif végétal.

Le sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, nouvelles et anciennes, des dartres, gales, de toutes acrétes et vices du sang. On fait des envois. (Affranchir.)

A Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31 ; dépôts à Chalon, chez M. Buret, rue au Change, 23 ; à Bourg, M. Béraud ; à Rive-de-Gier, M. Marthoud ; à Saint-Etienne, M. Martinet, rue de Foy ; à Valence, M. Reboulet, Grand'Rue. (2097)

AVIS AUX AMATEURS DU TIR AU PISTOLET.

MM. les amateurs sont prévenus que le tir qui était ci-devant au Jardin-Chinois, se trouve actuellement derrière ledit jardin, rue Tronchet.

Le directeur de ce tir offre un bel avantage à ceux de ces messieurs qui se présenteront dans son tir, savoir :

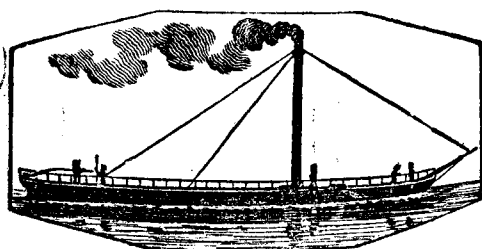
Il placera un pain à cacheter sur la plaque, à l'endroit où l'amateur le désirera ; tout amateur qui touchera six fois le pain sur dix balles qu'il aura à tirer, pour le prix de soixante-quinze centimes, gagnera un joli fusil de chasse du prix de cent soixante francs, ou une paire de pistolets de la même valeur. Ces objets seront au choix des amateurs.

On commencera jeudi 8 août 1839. Les amateurs sont libres d'apporter leurs pistolets. (6690)

AVIS.

ASSOCIATION CIVILE DES ACTIONNAIRES AUX MINES DE HOUILLE.

MM. les actionnaires de cette société sont prévenus que les intérêts du trimestre échu le 31 juillet seront payés, à partir du lundi 19 août courant, chez M. André Charvet et Ce, port Saint-Clair, n^o 26, où ils sont invités à se présenter porteurs de leur titre sur lequel devra être constaté le paiement desdits intérêts. (6689)



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE

SERVICE DE L'AIGLE.

Départs à cinq heures du matin.

Ces bateaux, très-spacieux, se distinguent par la supériorité de leur marche et la commodité des emménagements.

Les bureaux de la compagnie sont : quai de Retz, n^o 55, et place de la Charité, hôtel de Provence. (203)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QUE'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIRVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12. (2102)